



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 18 juin 2020**

RAPPORT N° 09/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

**Gestion et comptes du Fonds culturel Riviera
(FCR) 2019**

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2019

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 2020, À 18H30, À VEVEY
SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le mardi 12 mai 2020 à Vevey, et a examiné avec attention le rapport d'activités ainsi que les comptes de l'exercice 2019.

La Commission était composée de :

Présents

| | | | |
|-----------------------------|------------|----------------------|----------------|
| Blonay | Robert | Duncombe | <i> membre</i> |
| Chardonne | Jean-David | Pelot | <i> membre</i> |
| Corseaux | Roberto | Trüb | <i> membre</i> |
| Corsier | Peter | Braganza | <i> membre</i> |
| Jongny | Dominique | Pittet | <i> membre</i> |
| Montreux | Yves | Depallens | <i> membre</i> |
| St-Légier-La Chiésaz | Vanda | Brauner Stern | <i> membre</i> |
| La Tour-de-Peilz | Jacques | Vallotton | <i> membre</i> |
| Vevey | Pierre | Butty | <i> membre</i> |
| | Anna | lamartino | <i> membre</i> |
| Veytaux | Valérie | Wicht | <i> membre</i> |

Mesdames et Messieurs :

Excusés

| | | | |
|-------------------------|-----------|----------------|--------------------|
| Montreux | José | Jorge | <i> membre</i> |
| La Tour-de-Peilz | Margareta | Brüssow | <i> suppléante</i> |

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présence
 3. Rapport d'activités 2019, comptes 2019 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Présidence, Vice-présidence, rapport 2020-2021
 6. Prochaine séance
 7. Clôture
-

1. ACCUEIL

En préambule, Mme Rossier annonce que M. Jean-David Pelot, président de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR) a prévenu qu'il aurait du retard et il a été convenu qu'en attendant son arrivée, la séance sera présidée par M. Jacques Vallotton, rapporteur. De ce fait et à titre exceptionnel, le SAI assurera tout ou partie de la rédaction du rapport.

2. LISTE DE PRÉSENCE

M. Vallotton souhaite aux membres de la Commission une très cordiale bienvenue, regrettant que la partie « récréative » ne puisse pas avoir lieu à l'issue de la séance, pour cause de mesures sécuritaires liées au Covid-19. Cela étant, il procède à l'appel, rappelant qu'à titre exceptionnel et pour les mêmes raisons, seuls les membres ont été convoqués à la présente séance.

Le Conseil administratif du fonds est représenté par son Président, M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal à Montreux. Mmes Colette Rossier et Laurence Meyer de Stadelhofen représentent le Service des affaires intercommunales de la Riviera, et M. Emmanuele Ferrara, la Direction des finances de la Ville de Vevey.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, M. Vallotton soumet l'ordre du jour distribué séance tenante, qui ne suscite pas de remarque et sera suivi tel que proposé.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 - COMPTES 2019 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

M. Vallotton rappelle que les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour ont été distribués à la Commission au préalable. Il part du principe que chacun a pu les examiner et invite les commissaires à poser leurs questions.

Au préalable, Mme Rossier signale qu'une erreur s'est glissée dans la « Liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2019 » (annexe du rapport d'activités). La demande de la Cie Les Exilés a été acceptée et ne devrait donc pas figurer dans la partie des demandes refusées.

M. Duncombe soulève la question de la situation des institutions bénéficiaires du FCR en 2020 et du versement des subventions en regard avec leurs activités, notamment en cas d'annulation des événements, cette question étant posée dans plusieurs conseils communaux. Par ailleurs, il demande si la convention prévoit que seules les institutions qui ont leur siège dans une des communes de la Riviera peuvent bénéficier d'une subvention.

Mme Rossier rappelle que l'objet de la discussion porte sur l'exercice 2019 du FCR. Cela étant, elle confirme que le FCR étant financé par les dix communes de la Riviera, il est destiné à soutenir des institutions de portée régionale et donc implantées sur la Riviera.

S'agissant de la situation 2020, M. Vallotton se pose également la question du risque de bouleversement du FCR lié à la pandémie, soit quelles sont les mesures prises et à prendre, notamment pour les institutions dont les activités se déroulent sur deux ans.

Pour Mme Rossier, il est sûr que la pandémie aura des implications pour plusieurs des institutions soutenues par le FCR. Il n'y a que l'Association Clara Haskil et la Fondation Vevey ville d'images - Festival Images dont les événements sont programmés tous les deux ans. Il y a aussi les théâtres qui fonctionnent en saison et dont l'exercice s'étend sur deux ans. Quoi qu'il en soit, le FCR verse les subventions par année civile.

Pour l'année 2020, Mme Rossier indique que les subsides ont été versés à l'ensemble des institutions bénéficiaires du FCR, à la satisfaction de Mme Brauner Stern qui s'en réjouit. Mme Rossier ajoute que le FCR a reçu de nombreuses demandes d'aide à la création et de soutien ponctuel au cours de ces premiers mois 2020, principalement pour des événements programmés au cours de la prochaine saison 2020-2021. Elle précise que les subventions versées ne portent pas uniquement sur les charges artistiques de la programmation (créations / achat de spectacles / coproductions), mais aussi sur des charges fixes relatives au personnel des directions artistiques, techniciens du spectacle, etc.

M. Piemontesi ajoute que la pandémie pose en effet un certain nombre de questions quant à la suite. Les subventions versées en 2020 seront utilisées à bon escient par les institutions pour la préparation de la saison suivante, qui pour certaines, réfléchissent à la manière de s'adapter. Les institutions bénéficiaires du FCR sont implantées dans la région depuis de nombreuses années, avec un déficit important pour certaines. Il relève en outre que les institutions qui ont demandé une aide au Canton doivent bénéficier du soutien des communes, celui du Canton étant subsidiaire. Il y a donc des risques non négligeables pour les institutions.

S'agissant des comptes 2019 du FCR, M. Depallens aimerait comprendre pourquoi la subvention 2019 n'a pas été versée au Montreux Choral Festival, puisque les subventions 2020 ont été versées.

Mme Rossier profite de rectifier et préciser que tout n'est effectivement pas versé, mais que l'opération est en cours. Ceci étant, le cas du Montreux Choral Festival est différent. Mme Rossier indique que le festival a annoncé le report de sa manifestation à l'automne 2019 en lien avec la Fête des Vignerons, puis a assez rapidement annulé l'édition 2019, faute d'inscriptions suffisantes de chœurs et a finalement demandé le report de la subvention du FCR pour l'édition 2020. Il n'y a donc pas de lien avec la pandémie. Mme Rossier cite également le cas du NED, dont certaines saisons présentaient une programmation nettement réduite. La subvention du FCR a donc été adaptée à la baisse, mais en veillant à ne pas mettre l'association en danger.

M. Depallens estime qu'il serait judicieux d'approcher les institutions bénéficiaires du FCR pour savoir quel usage a été fait des subventions.

M. Piemontesi et Mme Rossier précisent que les comptes et rapports d'activités qui sont transmis chaque année par les institutions bénéficiaires sont analysés avec attention. De plus, les contacts sont réguliers avec plusieurs institutions bénéficiaires et force est de constater qu'il s'agit d'une période incertaine, dans l'attente des décisions qui seront prises par le Conseil fédéral le 27 mai prochain et qui impacteront le secteur culturel.

Mme Arnaud, conseillère communale à La Tour-de-Peilz, a demandé à M. Vallotton de clarifier la question du mode de calcul de la contribution des communes dans les comptes, qui est basée sur le budget 2019 et non pas sur le nombre d'habitants au 31.12.2018 comme de coutume. Est-il prévu de faire un correctif ?

Mme Rossier indique que les explications sur ce point se trouvent à la page 4 du rapport d'activités du FCR sous « Comptes 2019 », précisément. Il est vrai que la contribution des communes est habituellement fondée sur le nombre d'habitants au 31.12 de l'année précédente et le montant fixé en Fr. / habitant. Toutefois, la population au 31.12.2018 s'est avérée en dessous de l'estimation qui a servi de base à la construction du budget 2019 et ce, pour plus de 1'000 habitants, ce qui avait pour conséquence un « déficit » de l'ordre de – Fr. 40'000.-. Afin de palier à ce problème, le Conseil administratif du FCR a décidé de fonder la contribution des communes sur la base du budget 2019, adopté par l'ensemble des conseils communaux, en se limitant aux charges strictement nécessaires. Il est précisé que la diminution du nombre d'habitant en 2018 a surtout affecté la commune de Montreux, mais que la municipalité a accepté le mode de calcul défini par le Conseil administratif.

Suite à cette expérience, le CA a décidé qu'à l'avenir, le budget du FCR sera établi sans projection de population, mais sur la base du recensement officiel uniquement.

À la question de M. Vallotton sur l'acceptation de ce mode de calcul, Mme Rossier confirme que les comptes 2019 ont été validés par le Conseil administratif du FCR, ainsi que par les Municipalités. Au surplus, ils ont fait l'objet d'un rapport par le réviseur des comptes. Il n'y aura par conséquent pas de correctif, car les comptes 2019 sont justes.

À la demande de M. Duncombe, il est rappelé que les budgets sont établis sur la base de la population au 31.12 des deux ans qui précèdent (par ex. population au 31.12.2018 pour le budget 2020) et les comptes, sur la base de la population au 31.12 de l'année précédente (par ex. population au 31.12.2019 pour les comptes 2020).

M. Pelot rejoint la Commission et prie de bien vouloir excuser son retard, sortant du Conseil de fondation de l'OCL. Il remercie le SAI et la Ville de Vevey d'accueillir la Commission et de lui permettre de siéger en présentiel, bien que regrettant la suppression de la partie récréative pour des raisons évidentes. Ceci étant, il ne sait pas ce que le FCR prévoit pour les saisons à venir, mais de grandes questions vont se poser.

Les membres de la Commission n'ayant plus de questions, M. Pelot les invite à passer au vote. C'est à l'unanimité des membres présents que les comptes 2019 sont adoptés, ainsi que l'ensemble des documents présentés, avec remerciements à leurs auteurs.

4. DIVERS

En espérant que la Commission pourra siéger normalement lors de sa prochaine séance en automne, M. Pelot propose d'amener quelques bouteilles de vins de Chardonne, ce qui est « plébiscité » par l'assemblée.

5. PRÉSIDENTE - VICE-PRÉSIDENTE - RAPPORT 2020-2021

Conformément au tournus instauré depuis la création du FCR, il est rappelé que pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, la répartition des tâches sera assumée comme suit :

- Présidence : Vevey
- Vice-présidence : Corseaux
- Rédaction du rapport : Jongny.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance relative au budget 2021 est fixée le :

- **mercredi 28 octobre 2020, à 18h30, à Vevey.**

7. CLÔTURE

Mme Rossier transmet quelques consignes de sécurité relatives à la sortie de la salle.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président :
Jean-David Pelot

Le rapporteur :
Jacques Vallotton